



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en Commission Consultative Paritaire

45-47 rue des Petites Ecuries
75484 Paris Cedex 10
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro du 16 du 24 mars 2015

CCP

CCP Berkani du 19 mars 2015

En réponse à la déclaration liminaire de **F.O.-DGFIP**, le président, M. Pintard dit avoir été informé lui aussi par la presse de la prolongation du plan de titularisation de la « loi Sauvadet » annoncée par la Ministre. Il informe que seulement 12 agents seraient concernés par cette prolongation !!

Il annonce également que la rédaction d'une note est en cours pour la mise en place d'un entretien professionnel pour les agents contractuels Berkani.

Cette CCP concernait le licenciement de 31 agents Berkani (30 agents d'entretien et 1 agent de restauration), un licenciement a été repoussé à la prochaine CCP.

10 licenciements ont été prononcés pour inaptitude physique et 21 pour restructuration du réseau.

Les élus déplorent que cette CCP ne se réunisse que pour traiter des dossiers de licenciement des agents Berkani et dénonce le nombre exponentiel de licenciements !

31 agents concernés, du jamais vu !!

Les représentants du personnel refusent de servir seulement de caution à la politique de licenciement de ces agents.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont voté CONTRE ces licenciements.

F.O.-DGFIP revendique la titularisation de tous les agents contractuels et la fin du travail précaire.

Les élus F.O.-DGFIP

Sébastien BATTESTI - Jean-Antoine DELIPERI (expert)



Déclaration liminaire

Il y a quatre ans quasiment jour pour jour, six des huit syndicats de fonctionnaires signaient un protocole d'accord qui prévoyait notamment la titularisation de contractuels de la Fonction Publique, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection professionnelle.

Le dispositif prévu pour s'appliquer sur trois ans, d'avril 2013 à avril 2016, avait été transcrit un an après dans la Loi. Lundi 16 mars, lors d'une réunion de son comité de suivi, la ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu, a annoncé aux syndicats qu'il serait prolongé jusqu'en avril 2018.

F.O.-DGFIP, à l'instar de sa Fédération Générale des Fonctionnaires revendique la résorption du travail précaire dans la Fonction Publique.

Pour la DGFIP, nous réclamons la titularisation de tous les contractuels dit « Berkani » qui le désirent.

C'est pourquoi, dans cet esprit nous voterons contre tous les licenciements présentés dans cette CCP.

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP